Du *Soleil :*

» On est fatigué de voir le gouvernement engager le drapeau français sur dix points différents pour n'arriver à une solution nulle part.

» On n'admet pas que la France ne puisse venir à bout ni des pirates chinois dans la vallée de Song-Hoi, ni des amazones de Behanzin dans les marais du Dahomey.

» Il faut en finir. Il faut ou renoncer à avoir des colonies ou adopter, en Asie comme en Afrique, un système de colonisation ou de protectorat fondé sur l'expérience et le bon sens et qui ne nous expose pas constamment aux plus regrettables aventures.

» C'est ce que la Chambre a voulu dire en adoptant par 287 voix contre 150 l'ordre du jour Pourquery de Boisserin, invitant le gouvernement à confier à un seul chef la direction des opérations de terre et de mer au Dahomey.»

Du *Gaulois*, sous la signature de M. J. Cornély :

« Et la responsabilité?

» Sans le 14 juillet qui approche et sans M. Floquet, qui a empêché M. Loubet d'engager le gouvernement entier en essayant de repêcher M. Cavaignac, le ministère entier serait démissionnaire depuis hier soir, malgré la victoire qu'il a remportée à Montbrison le matin même.

» Il s'agissait du Dahomey et de la politique, d'ailleurs absurde, suivie contre le roi Behanzin.

» M. Cavaignac en a assumé la responsabilité, mais, en bonne justice, il aurait dû la partager avec tous ses collègues, car il est difficile de supposer que ce jeune homme d'Etat a tout pris sous son bonnet, et, d'autre part, les traditions parlementaires exigent qu'un cabinet vive ou tombe en bloc, comme la Révolution, selon la doctrine clémenciste. »

Du *Radical :*

« Il est de bon sens que, dans toute guerre, il faut une unité de commandement. Il est de bon sens, encore, que ce n'est pas de la rue Royale qu'on peut diriger des expéditions.

» La méconnaissance de cette vérité élementaire nous a déjà fait tant de mal, en tant d'occasions petites et grandes, que la Chambre a eu raison d'y insister.

» Mais M. Cavaignac s'est entêté, et n'a pas voulu céder, bien pourtant qu'on n'eût mis beaucoup de complaisance à ne pas même exiger le bilan des dépenses effectuées.

» Sacrifier les intérêts de la patrie à l'entêtement d'un ministre était impossible. Et voilà pourquoi M. Cavaignac est tombé. »

Du *Parti national* :

« Il faut plus. Il est nécessaire qu'à côté du décret qui nommera le successeur de M. Cavaignac, il y en ait un autre, constituant enfin le ministère des colonies.

» Il faut que nos services coloniaux bénéficient, eux aussi, de ce principe de l'unité dans la direction et le commandement que la Chambre vient de proclamer, et que l'armée coloniale soit un de ces services.

» Nous attendons, comme le remède aux maux présents, comme la conséquence logique, comme la véritable solution du débat d'hier, l'avènement du ministre responsable des colonies. »

Du *Figaro :*

« Il s'est passé ce fait digne d'être signalé que personne n'a essayé de faire revenir M. Cavaignac sur sa décision. Sa retraite était à peine annoncée que déjà il était question de son successeur ; le nom de M. Burdeau était immédiatement prononcé. Très autoritaire et, disons le mot, peu aimable, le ministre démissionnaire n'avait pas su se créer de grandes sympathies dans le Parlement : en réalité, on l'a laissé tomber sans regret et personne ne lui a demandé s'il s'était fait mal. »

Du *Siècle :*

» Pourquoi la Chambre n'avait-elle fait cette opération huit jours plus tôt? Béhanzin n'aurait pas pu s'attribuer une victoire sur un ministre français, et une économie de 40 millions n'est pas à dédaigner.

» Cependant, que Béhanzin se s'enorgueillisse pas trop car, dans la chute de M. Cavaignac, il y a, de la part de la Chambre, comme l'expression du regret de son vote des crédits. »

De l'*Autorité*, sous la signature de M. Paul de Cassagnac :

« Une double exécution a eu lieu, hier.

» Celle de Ravachol et celle du cabinet Loubet.

» Ravachol et les ministres sont dans le panier à son, en train d'éternuer... ensemble.

» Et si quelqu'un est à plaindre, c'est plutôt Ravachol, car il était plus sympathique, assurément, que Loubet et Ricard. »

De l'*Estafette*, sous ce titre suggestif : « Incohérence. »

« Sera-t-on donc éternellement la même histoire, et faut-il croire que la Chambre ne saura jamais s'élever à la conception d'une politique rationnelle, droite et ferme? Les leçons les plus éclatantes du passé ne sviront-elles de rien? Nous faudra-t-il toujours compter comme l'un des facteurs principaux de la politique républicaine les surprises nerveuses, la sentimentalité vague, l'irritation sans objet de la Chambre?

» Ce serait à désespérer de l'éducation politique de ce pays, et l'on devrait se demander, vraiment, si la fortune de la République tient aux hasards de toutes les aventures. »

De la *Petite République :*

« Il faut bien voir que la situation ne saurait se prolonger indéfiniment et qu'il est temps d'adopter, dans le domaine de la politique coloniale comme dans tout autre, une règle de conduite claire et ferme, une ligne et des principes bien arrêtés et nettement définis.

» L'incertitude, l'absence de direction, le goût des expédients finissent par engendrer un malaise qui se traduit par des événements parlementaires comme celui d'hier, où chacun aperçoit la conséquence et le contre-coup de discussions antérieures terminées par des solutions peu satisfaisantes comme celles des crédits de la marine et de notre matériel de combat.

» M. Loubet emploiera sans nul doute les vacances à méditer ces vérités dont la séance d'hier fait mieux ressortir l'évidence. Nous espérons qu'il nous apportera, lors de la rentrée, ce programme d'action gouvernementale large, énergique et prévoyante, qui seul peut fournir une base solide à la stabilité ministérielle. »

De la *République française*, sous la signature de M. Reinach :

« Nous regrettons de voir s'en aller, après quelques de séjour au ministère de la marine, le travailleur patient et sagace sur qui nous avions fondé tant d'espérances.

» Mais notre devoir d'hier était de ceux qui ne se discutent point : la division des responsabilités qui est, à proprement parler, l'anarchie militaire, nous a fait trop de mal depuis trop d'années pour qu'il ne fût pas indispensable d'y mettre fin et de poser avec force la règle qui sera désormais définitive, de l'unité du commandement. Nous avons posé la règle et, s'il fallait recommencer, nous recommencerions. »

De la *Lanterne :*

« Bref, la marine française n'appartenait pas à la France. Elle appartenait à la coterie des amiraux.

» Cela dure encore. Non pas peut-être dans toute la force des abus d'autrefois. Le militarisme en décadence a perdu davantage encore au ministère de la marine qu'au ministère de la guerre. Nos colonies ont maintenant des gouverneurs civils et ce ne sont plus les amiraux qui, seuls et sans rendre de comptes à personne, tirent le canon et font ou défont les traités.

» Mais c'est là précisément ce qui fait la colère des marins; c'est pour ressaisir leur ancienne prépotence qu'ils s'agitent avec tant de savoir faire.

» Avec M. Barbey — leur homme à tout faire — ils avaient reconquis l'omnipotence dans les bureaux de la rue Royale; ils avaient repris, l'an dernier, la suprématie sur les troupes de terre. Ils avaient enlevé aux Colonies la direction des affaires du Dahomey; à leur gré, ils avaient tiré le canon et signé des traités. Cette année, avec M. Cavaignac, ils avaient obtenu le rattachement — c'est-à-dire la reprise de possession des Colonies...

» Ce qui les a perdus c'est leur égoïsme féroce ; c'est l'âpreté vraiment odieuse qu'ils apportent dans leur jalousie ; c'est l'abominable crudité de leur antagonisme avec les civils d'un côté, avec l'infanterie de marine de l'autre.»

Chambre des Députés

Suite de la séance du lundi 11 juillet 1892

Présidence de M. FLOQUET, président

DEUXIÈME SÉANCE

M. DÉROULÈDE. — Après les incidents de ce matin, il me paraît nécessaire d'appeler l'attention de la Chambre sur la proposition que j'ai déposée l'an dernier et qui tendait à une proposition de modification du règlement sur les votes devant empêcher le retour de pareils faits. (Très bien, très bien à droite et à l'extrême gauche.)

M. FLOQUET. — Une commission a été nommée qui a pris en considération une partie de votre proposition, en rejetant l'autre. Vous ne pouvez donc pas déposer une nouvelle proposition. (Très bien au centre.)

M. DEROULÈDE. — En ce cas, je demande l'urgence. (Bruit au centre).

M. FLOQUET. — Je mets à l'ordre du jour de la prochaine séance la discussion de la proposition de M. Deroulède (Non ! non ! à gauche et au centre. — Rumeurs aux bancs de l'extrême-gauche).

La mise à l'ordre du jour de la prochaine séance est repoussée à mains levées.

LES ÉVÈNEMENTS DU DAHOMEY

Question de M. Pourquery de Boisserin

M. FLOQUET. — La parole est à M. Pourquery de Boisserin, pour une question sur les derniers évènements du Dahomey, à M. le président du conseil, qui l'accepte. (Mouvements divers).

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Par 320 voix, la Chambre décidait, à la date du 11 avril, que le gouvernement devait agir au Dahomey en votant à cet effet une somme de trois millions.

Que reste-t-il dans les caisses du gouvernement des sommes disponibles? Qu'est-ce qu'il a fait des sommes mises à sa disposition? En tardant à déclarer le blocus, vous avez permis à Béhanzin de reprendre courage, de se ravitailler, et, ces jours derniers, Béhanzin a attaqué les Français qui ont été obligés de battre en retraite. (Mouvements.)

Cependant, au banc du gouvernement, MM. Jamais et Jules Roche plaisantent avec M. Le Myre de Vilers.

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Cette situation est d'autant plus douloureuse que, depuis 1890, la France sait à quoi s'en tenir. Le colonel Dodds avait enrôlé de 800 à 1.000 hommes, sont-ils au Dahomey? Jusqu'ici la légion étrangère n'a pas bougé, et sur 2,000 volontaires qui se sont offerts, 424 seulement ont été embarqués. A qui est donc confié le commandement des troupes du Dahomey. Il faut que le gouvernement nous fournissent enfin des explications. Si vous n'avez pas besoin de nouveaux crédits, vous avez raison de ne rien demander, mais s'il en est autrement vous ne devez pas hésiter à le faire, en indiquant à la Chambre enfin quel est votre plan. (Très bien, à gauche.)

Réponse de M. Cavaignac

M. CAVAIGNAC (Mouvement d'attention). — A la suite du vote du crédit de 3 millions, le gouvernement s'est préoccupé de porter les effectifs de 500 à 2.000 hommes et d'établir une flottille pour transporter les forces dont on pouvait avoir besoin. La première préoccupation a été de reconstituer les troupes indigènes. Le colonel Dodds a pu recruter parmi les tribus sénégalaises un certain nombre de volontaires. On a pu ainsi ramener au minimum les troupes européennes à envoyer au golfe Bénin.

Les effectifs ont été portés à 200 hommes, principalement de troupes indigènes. Une flottille a été envoyée et des baraquements reconnus nécessaires sont partis, quand au commandant de la flottille inférieure de l'Ouemene il est placé sous les ordres du colonel Dodds mais en ce qui concerne les croiseurs l'unité de la direction reste au ministre de la marine. (Exclamations à droite et au centre. Bruit prolongé).

Si le blocus a été retardé jusqu'au 18 juin, c'est qu'il était nécessaire de l'appuyer par des forces restant à terre et après que les Européens retenus à Wydah avaient été relâchés. (Quelques très bien au centre.)

La gauche reste silencieuse. Des conciliabules se tiennent à l'extrême gauche.

Réplique de M. Pourquery de Boisserin

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Décidément le gouvernement ne semble pas connaître mieux la situation aujourd'hui qu'il y a quelques mois. (Très bien à l'extrême-gauche.)

Le bataillon de la légion étrangère est encore en Algérie et il ne nous dit pas combien on a envoyé de sénégalais au Dahomey, combien il y a de baraquements effectués et d'après des renseignements qui nous parviennent pas un ne serait nommé. (Mouvement).

Vous êtes dans l'impossibilité de transporter sur la côte du Sénégal les hommes mis à votre dispositions par le colonel Dodds, quand au commandement, il résulte de la réponse même du ministre de la marine que l'unité n'existe pas. (Très-bien.)

Nous demandons enfin une réponse oui ou non. Les équipages réquisitionnés descendront-ils à terre si les évènements le commandent?

Le colonel Dods ne peut garder la responsabilité que s'il peut commander à la flotte, à moins que la flotte ne commande. En tout cas il faut une unité de commandement quelle qu'elle soit. (Très bien à gauche et à droite).

Le véritable blocus a commencé trop tard. (Bruit.) Il aurait été plus utile de s'emparer de Wyddah avant de laisser Behanzin s'approvisionner et se munir d'armes à tir rapide. (Très bien.)

Il ne faut pas laisser les troupes exposées à avoir deux chefs parce qu'elles en auront aucun et que, pendant ce temps-là, elles seront écrasées. (Applaudissements, mouvement prolongé).

La Chambre devient de plus en plus houleuse sur tous les bancs. On commente les déclarations piteuses du ministre de la marine.

Nouveau discours de M. Cavaignac

M. CAVAIGNAC, ministre de la marine. — A la fin de juillet, la France aura au golfe de Benin 2000 hommes sans avoir été obligée de faire appel à la légion étrangère. (Bruit). Il faut, dit-on, qu'il y ait au Dahomey une unité de commandement : c'est certain, cette unité est entre les mains du ministre responsable. (Réclamations à droite et à gauche).

La droite indignée proteste contre ce langage. (Tumulte agitation prolongée).

LA QUESTION TRANSFORMÉE EN INTERPELLATION

M. FLOQUET. — M. Hervieu demande à transformer la question en interpellation. (Mouvements divers). Cette proposition est adoptée.

Nouveau discours de M. Pourquery de Boisserin

Je désire que le gouvernement déclare une fois pour toutes si les crédits dont il dispose sont suffisants. Quant aux troupes recrutées par le colonel Dodds il y a longtemps qu'elles prêtes.

La marine n'a pas été en mesure de les transporter au Dahomey (Très bien). S'adressant à M. Cavaignac. Et vous avez la prétention de diriger l'expédition de Paris, des bureaux de la Royale. (Mouvement).

Voix à droite : C'est comme l'amiral Courbet. (Applaudissements).

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Ne voyez-vous donc pas qu'agir ainsi, c'est paralyser l'action du colonel Dodds qui seul peut décider du plan à exécuter.

Il faut au moins que l'expérience serve à quelque chose. (Très bien.) Il faut que celui qui est sur les lieux et qui se bat ait seul la responsabilité du commandement. (Bruit prolongé. Très bien.)

M. Chautemps interrompt au milieu du tumulte.

M. POCQUERY DE BOISSERIN. — Qu'on donne le commandement à un marin si on ne veut pas le donner à un officier de l'arme de terre mais qu'il n'y ait qu'un seul chef. (Applaudissements à droite et à gauche.)

M. CAVAIGNAC, ministre de la marine. (Exclamations). Il y a eu des retards, c'est la faute des Messageries. (Exclamations ironiques).

D'autre part, il a fallu le temps nécessaire pour instruire les hommes (nouvelles exclamations) et en disant que l'unité de direction était à Paris, j'ai voulu dire que les opérations ne relevaient que d'une seule administration. Je n'ai jamais eu la prétention de dire : Je donnerai des ordres dans les batailles.

Le blocus des opérations à terre sont des opérations distinctes. (Exclamations sur tous les bancs.)

M. LE BARON REILLE. — C'est ce que nous ne voulons pas.

M. DE LANJUINAIS. — Nous voulons l'unité du commandement.

M CAVAIGNAC balbutie quelques explications. Si par hasard il se produisait un fait où le concours d'une arme fut nécessaire à l'autre, ce concours serait donné, car les chefs militaires ont reçu des instructions formelles à ce sujet. (Réclamations bruyantes).

M. Clémenceau proteste. Ses paroles se perdent dans le bruit.

L'agitation croit de plus en plus.

Discours de M. Le Provost de Launay

C'est toujours la même chose. Nous sommes à la veille des vacances. Or, c'est pendant les vacances qu'on engage le drapeau sauf à dire ensuite au Parlement: Le drapeau est engagé. (Applaudissements prolongés à droite).

Les crédits sont-ils dépensés? On ne répond pas.

Qu'en reste-t-il? On l'ignore aussi. (Très bien.)

La distinction du commandement entre les troupes de l'armée de terre et celles de l'armée de mer est désastreuse. (Très bien.)

Dites-nous enfin ce que vous comptez faire, jusqu'où vous voulez aller et si vous deviez confier l'exécution de cette opération à un seul chef. (Applaudissements prolongés à droite).

Le centre esquisse une timide protestation.

Discours de M. Hervieu

M. HERVIEU (Rumeurs au centre). Les 3 millions sont à présent dépensés et les opérations ne sont pas commencées.

M. Hervieu demande qu'on utilise les services des indigènes et qu'on ne fasse pas appel aux contingents français.

M. CAVAIGNAC. — Les forces navales font des opérations pour lesquelles un officier de terre n'a aucune compétence ei j'estime que ces forces doivent rester à la disposition du ministre de la marine. (Bruit et interruption.)

M. CLÉMENCEAU. — Rappelons-nous que le colonel Terrillon écrasé demandant des forces au commandant Fournier et que celui-ci les refusait. (Applaudissements à gauche et à droite).

M. POURQUERY. — Oui ou non, y a-t-il une unité de commandement? Y a-t-il un chef qui commande à un autre? Voilà la question.

M. LE MYRE DE VILERS. — Certainement il est nécessaire que les pouvoirs territoriaux soient réunis dans les mêmes mains (Bruit) mais les flottes doivent rester toujours à la disposition du gouvernement central. (Huées à droite et à gauche. Bruit prologé).

Discours de M. Clémenceau

M. CLÉMENCEAU bondit à la tribune. (Mouvement.)

Que vous raconte-t-on? Est-ce que le roi du Dahomey a une flotte. Il n'en a pas.

Donc la flotte française n'est là que pour aider les opérations de l'armée de terre et doit être sous les ordres du commandant de terre. (Applaudissements.)

Il est temps pour la patrie que l'antagonisme entre la guerre et la marine cesse. (Applaudissements, sensation prolongée. Et il est temps aussi que le ministre de la marine cesse de subir l'influence de ses bureaux. (Applaudissements répétés.)

Réponse de M. Cavaignac

Je ne subis nullement l'influence de mes bureaux; j'ai placé sous les ordres du colonel Dodds les troupes de la marine sur l'Ouème, mais il y aurait de graves inconvénients à placer les forces de mer sous les ordres de l'officier commandant à terre. (Bruit. Voix à gauche : c'est pourtant ce qu'il faut faire.)

M. CAVAIGNAC. — En ce qui concerne les crédits, je me maintiendrai dans la limite de ceux que le Parlement a votés. Quant à l'affaire du colonel, c'est une légende. (Oh! oh! exclamation).

M. CLÉMENCEAU. — Ce sont malheureusement des faits.

M. PEYTRAL. — Les dépêches ont été portées à la tribune.

M. CAVAIGNAC. — On a dit que c'était en vertu d'ordres venus du centre que le commandant Fournier avait refusé de débarquer les hommes que lui demandait le colonel Terrillon, cela c'est une légende, je le répète de nouveau (Nouvelles exclamations : et les dépêches?.)

M. CAVAIGNAC. — Le commandant Fournier a jugé que le débarquement de ses hommes était inutile et les évènements lui ont donné raison. La Chambre devient menaçante pour le ministre. Les interruptions partent de tous côtés.

M. Floquet ne parvient qu'avec peine à rétablir le calme.

M. Cavaignac continue à protester que les faits signalés ne sont pas exacts.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Ils ont été causés par l'incapacité d'un ministre. (Bruit.)

M. Cavaignac lit à la tribune le rapport officiel sur l'incident au haut du mât des navires.

Le commandant Fournier et ses officiers ont pu constater que l'armée de terre n'avait plus aucun danger à craindre et c'est pour ce motif que le commandant Fournier n'a pas donné suite à la demande de secours dont il était l'objet. (Mouvement, protestations.)

Le commandant Fournier a dit que si son concours avait été nécessaire il l'aurait donné sur le champ.

M. CLÉMENCEAU. — Et les dépêches?

M. ARÈNE proteste.

L'animation s'accentue.

M. CAVAIGNAC. — En ce qui concerne la situation actuelle je répète que si un concours était nécessaire entre les troupes de terre et celles de mer, ce concours ne ferait pas défaut, mais je déclare que je ne veux pas de fusion de commandement.

Décidément la situation se gâte pour le ministre, et c'est au milieu d'un silence complet qu'il descend de la tribune abandonné par le centre même.

M. CLÉMENCEAU. — Quoiqu'en pense le ministre, il est impossible de confier, à deux personnes appartenant à des troupes différentes, le commandement d'une armée unique. (Très bien).

Le document que le ministre a communiqué à la Chambre est la condamnation même du système. Il est impossible de l'accepter. (Applaudissements.) Dès aujourd'hui il faut faire une grande réforme et décider qu'à la tête de l'expédition militaire il n'y aura qu'un chef. (Applaudissements prolongés.)

Cris : aux voix.

La Chambre est houleuse. Les ministres se regardent atterrés.

LES ORDRES DU JOUR

M. FLOQUET. — J'ai reçu deux ordres du jour motivés :

L'un de M. Pourquery de Boisserin ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à confier à un seul chef la direction des opérations des troupes de terre et de mer au Dahomey. (Mouvement prolongé.)

L'autre de M. Hervieu :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement agira au mieux des intérêts de la France dans le golfe du Bénin l'invite à n'envoyer au Dahomey aucunes troupes du continent métropolitain. »

Le bruit est à son comble. La Chambre vote la priorité pour l'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin. (Voix nombreuses à gauche et à droite : L'avis du gouvernement.)

M. CAVAIGNAC. — Il m'est impossible d'accepter l'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin. (Sensation).

M. DE MARTY. — Je demande l'ordre du jour pur et simple. (Tumulte).

M. Floquet profite du bruit pour mettre l'ordre du jour de M. Pourquery aux voix.

Plusieurs membres : Quel est l'avis du Président du Conseil.

M. Loubet est très entouré.

Les amis de M. Cavaignac le poussent à intervenir.

M. Loubet à la tribune

M. LOUBET. — Je demande la parole. (Bruit prolongé, mouvements divers.)

M. FLOQUET. — J'invite la Chambre à garder le silence. Si vous aviez été plus calmes et plus convenables, vous auriez entendu qu'au milieu du bruit, j'avais mis la question aux voix. Le vote est commencé, il doit continuer. (Très bien à l'extrême-gauche, rumeurs au centre.)

LE VOTE

L'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin est adopté par 287 voix contre 150. (Mouvement).

Les ministres se consultent du regard et brusquement M. Cavaignac se lève et quitte la salle des séances suivi par MM. Loubet, Ricard, Ribot, Develle et Jamais.

L'agitation est longue à se calmer. Des groupes se forment dans l'hémicycle; on commente la portée du vote qui vient d'être émis.

M. Clémenceau, très souriant, est félicité par ses amis de l'extrême gauche.

Les députés se répandent dans les couloirs, après avoir décidé de continuer la séance.

Questions diverses

La Chambre adopte, après urgence déclarée, le projet relatif à la création d'une zone franche, sur la frontière franco-belge.

Elle adopte ensuite par 352 voix contre 41, un crédit supplémentaire de 200.000 francs pour la célébration du centenaire de la proclamation de la République.

Elle adopte ensuite, après urgence, le projet modifié par le Sénat et organisant le corps des officiers mécaniciens.

La Chambre, sur la proposition de M. Dron, renvoie à demain la discussion du projet sur le travail des femmes et des enfants. La séance est levée à 5 heures 1/2.

SÉNAT

Séance du lundi 11 juillet 1892

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 3 heures.

M. BOULANGER dépose un rapport sur le projet relatif aux quatre contributions, acceptant le principe de l'amendement Cornudet, mais non la taxe de remplacement.

Il dépose en outre un rapport sur le projet relatif à l'école industrielle de Douai.

M. RICARD dépose le projet relatif aux circonscriptions du Mans. Le Sénat adopte ensuite plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Le Sénat adopte le projet des crédits pour le paiement des pensions civiles.

Après une suspension de séance d'une heure, il adopte, à l'unanimité, les crédits supplémentaires pour la marine.

La séance est levée à 6 h. 05. Séance demain.

NOUVELLES DU JOUR

Les complices de Ravachol

Bruxelles, 11 juillet. — M. Goron, chef de la sûreté de Paris a été informé par la sûreté belge que Meunier et Francis, complices de Ravachol et accusés de l'explosion du restaurant Véry, étaient en Belgique.

Le gouvernement français a demandé leur arrestation et leur extradition.

Une vieille affaire

Paris, 11 juillet. — On se rappelle qu'il fut longuement question, lors des affaires Wilson, d'une somme de 75,000 francs réclamée par l'enregistrement à un M. Dreyfus. Ce fut pour avoir voulu faire payer cette somme, que M. Carnot perdit d'abord son portefeuille de ministre des finances et devint ensuite président de la République.

L'affaire paraissait classée, or, il paraît que l'administration de l'enregistrement a saisi de nouveau la justice et que des réclamations seront prochainement portées devant le tribunal civil de la Seine.

La coïncidence de cette reprise d'instance avec le procès de Loches n'est peut-être pas purement fortuite.

Un drapeau français arraché à l'ambassade française à Berne

Berne, 11 juillet. — Un drapeau français, arboré à l'occasion de la fête du 14 juillet, à l'ambassade de France, a été arraché. On l'a retrouvé au bord de l'Aar. Une enquête a été ouverte sur la réclamation de l'ambassade.

Le nouveau ambassadeur d'Italie à Paris

Paris, 11 juillet. — Le président de la république a reçu aujourd'hui M. Rossmann, nouvel ambassadeur d'Italie, dans son allocution, celui-ci a dit qu'il tenait de son souverain une mission franchement amicale et que ses efforts tendraient à resserer les liens si nombreux qui unissent la France et l'Italie. M. Carnot a répondu que le gouvernement de la République aurait à cœur de lui faciliter cette tâche.

Un violent orage à Toulouse

Toulouse, 11 juillet. — Ce soir, après une journée d'une chaleur torride, un orage s'est abattu sur la ville.

Pendant une demi-heure le vent, la pluie et la grêle ont fait rage, causant de nombreux dégâts aux maisons et aux jardins. Les grêlons avaient la grosseur d'un œuf de poule.

En mains endroits on craint des ravages sur les arbres fruitiers et les vignobles.

Les élections anglaises

Londres, 11 juillet. — Voici les résultats électoraux connus à une heure : Conservateurs et unionistes, 220. Gladstoniens, candidats du travail, nationalistes, parnellistes, 195.

L'épidémie cholériforme

Paris, 11 juillet. — Ce matin on comptait 51 cholériques dans les hôpitaux de Paris. On fait aménager le bastion 36 pour recevoir les malades de la banlieue.

Le choléra en Russie.

Saint-Pétersbourg, 11 juillet. — Les trains de chemins de fer sont soumis, aux approches de Saint-Pétersbourg à la visite sanitaire prescrite par le ministre.

Une interpellation sur les événements du Tonkin

Paris, 11 juillet. — M. Bouge, a dès ce matin, avisé le sous-secrétaire d'Etat qu'il comptait l'interpeller sur notre situation au Tonkin, et notamment sur le grave incident de Bac-Lé. M. Arène devait poser une question à ce sujet. Mais il déclarait dans les couloirs qu'en présence de l'interpellation annoncée, il retirait sa question, sauf à intervenir dans les débats.

On se rappelle que nous avions annoncé l'interpellation de M. Bouge dès avant-hier. Après la crise, nous avons vu M. Bouge pour lui demander ce qu'il comptait faire. Mais, nous a-t-il répondu, je n'ai pas renoncé à mon interpellation, légitimée par la gravité des évènements, je compte bien pouvoir obtenir des explications du gouvernement avant les vacances.

Ce qui se passe au Congo belge

Marseille, 11 juillet. — Une correspondance du Congo belge parle des agissements vexatoires des agents belges dont les injustices et les brutalités leur attirent la haine des indigènes et font subir à l'œuvre de civilisation dans ces contrées un recul sensible.

Les Belges en sont réduits à ne plus traverser les villages. Quant aux fameuses expéditions antiesclavagistes, elles consistent en de fructueuses récoltes d'ivoire, même en razzias d'esclaves qui sont enrôlés de force dans les milices ou que l'on emploie à la construction du chemin de fer de Matabi.

Un individu du nom de Barth reçoit, paraît-il, une prime de 50 fr. par tête d'esclave. Les seuls résultats sérieux en fait de colonisation ont été obtenus par les missions catholiques.

Le travail des femmes et des enfants

Paris, 11 juillet. — M. le baron Pierard vient de saisir la Chambre d'un amendement au projet sur le travail des femmes et des enfants qui revient encore modifier par le Sénat. Cet amendement tend à décider que les femmes et filles mineures et enfants ne pourront être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour et de six jours par semaine.

La catastrophe du lac de Genève

Lausanne, 11 juillet. Tous les corps des victimes de l'explosion du *Mont-Blanc* ont été réclamés, à l'exception de ceux des époux Caignard, de Franconville, qui seront inhumés demain à 10 heures. Les dames anglaises Abbott seront inhumées par les soins du consul d'Angleterre.

Quinze hommes noyés en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 11 juillet. — Une société musicale venue hier d'Isenhime à Benfeld avait entrepris une promenade en canot sur l'Ill. Le canot chavira et quinze hommes, dont plusieurs pères de famille, se sont noyés.

Le consistoire

Rome, 11 juillet. — Ce matin, dans la salle du consistoire, le Pape, devant les cardinaux actuellement à Rome, a publié les nominations de nouveaux évêques. La santé du Pape est excellente. A la fin de la cérémonie, il semblait cependant un peu fatigué. Dans son allocution Léon XIII aurait, paraît-il, parlé de Christophe Colomb.

Un orage à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 11 juillet. — Un orage épouvantable s'est abattu ce soir sur la région; des grêlons, gros comme des noix et pesant 110 grammes sont tombés pendant une heure. Les dégâts sont considérables.

L'épidémie cholériforme

Aubervilliers, 11 juillet. — Quatre décès cholériques ont été constatés aujourd'hui.

L'incendie de Terre-Neuve

St-Jean-de-Terre-Neuve, 11 juillet. — Le désastre est plus considérable qu'on ne le croyait. Il n'y a plus que pour 10 jours de vivres et les habitants sont à la merci de la charité publique. Le croiseur *Blake* a quitté Halifax afin de porter des secours à St-Jean. On a reçu des promesses de secours de New-York, de Boston et de Montréal. Les autorités locales prennent des mesures actives pour assurer un abri et des vivres aux victimes ainsi que la reconstruction de leurs demeures. Les pertes totales sont évaluées à 20 millions de dollars, dont 3 millions couverts par des assurances.

Pendant l'incendie, des lits et des meubles avaient été entassés dans l'église cathédrale anglaise qui fut bientôt envahie par les flammes. L'évêque perdit tous ses biens; il fut même obligé d'emprunter des vêtements. Huit hommes et six enfants ont été brûlés vifs. Six personnes se sont noyées. 15,000 personnes se trouvent sans asile. Samedi, dans l'après-midi, deux incendies ont éclaté dans la partie de la ville que les flammes n'avaient pas atteinte, et vingt maisons furent complètement détruites avant qu'on pût les éteindre. Le feu a pris dans les forêts près de la ville ; l'incendie continue. Le village entier de Oak-Cove, à quelques milles de distance, a été entièrement détruit.

Le sultan et le spectre du choléra

Constantinople, 11 juillet. — Une frayeur terrible s'empare du sultan toutes les fois que le choléra éclate dans quelque pays limitrophe de ses Etats.

C'est grâce à cette terreur et aux mesures extraordinaires qu'il prend dans son empire, dès l'apparition de cette épipémie, que Constantinople a été préservé jusqu'ici de ce terrible mal.

Il est donc facile de comprendre l'émotion qui s'est emparée de tout le monde, au palais du Yildiz, résidence du sultan, lorsque, hier matin, Abdul-Hamid a fait appeler au palais le Scheikh-Ul-Islam, chef du culte musulman, pour lui ordonner de faire des prières dans les mosquées, afin que le Prophète préservât l'empire et le sultan de ce redoutable fléau.

En faisant cette prière au Scheikh-Ul-Islam, le sultan, tout ému et pâle, lui dit qu'il avait « vu » pendant la nuit le choléra. « Je l'ai vu, ajoutait-il, de mes propres propres yeux vu! »

Voici ce qu'on raconte à ce sujet. Le sultan, qui travaille assez tard dans son cabinet, s'étant rendu à une heure après-minuit à son harem, a vu un être enveloppé de blanc couvert d'un suaire errer dans le couloir. Il s'arrêta et croyant que c'était quelque servante du harem lui donna l'ordre d'approcher. Mais le fantôme, à l'ébahissement du sultan, continua sa marche errante et disparut au détour d'un couloir.

Les eunuques coururent alors pour retrouver le fantôme, mais ils ne trouvèrent personne. L'apparition, comme tout vrai fantôme, s'était évanouie subitement.

Or, le revenant n'était autre qu'une odalisque somnambule qui se promenait, comme elle a l'habitude de le faire, dans le couloir au bout duquel se trouve sa chambre, où elle était rentrée sans bruit pour regagner son lit.

Comme personne n'a osé donner le mot de l'énigme au Sultan, afin de ne pas provoquer un ordre désastreux pour la malheureuse odalisque, le sultan croit toujours avoir vu le spectre du choléra et cela lui fait une peur atroce.

L'odalisque somnambule a été renvoyée immédiatement de Yildiz dans un autre palais, pour que ses excursions nocturnes n'aient plus à l'avenir des résultats aussi fâcheux.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nominations dans le corps des sapeurs-pompiers. — Par décret en date du 6 juillet, sont nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers de Roubaix :

M. Alphonse Hubert, capitaine-commandant, en remplacement de M. Lansiaux, décédé. M. le lieutenant Castel, capitaine en second ; le sous-lieutenant Tillet passe lieutenant.

Le sous-lieutenant Agapit Vanackère, devient lieutenant-ingénieur, en remplacement de M. Pennel, démissionnaire.

Les sergents Roupin et Delannoy sont promus sous-lieutenants.

Enfin, M. Josson est maintenu dans le grade de lieutenant-trésorier.

Les postes, le 14 juillet. — Le 14 juillet, à midi, les guichets postaux seront fermés ; le départ des courriers aura lieu, du reste, comme d'ordinaire ; une seule distribution sera faite, le matin, selon le règlement des dimanches et fêtes.

Rien de changé au service télégraphique, de 7 heures du matin à minuit.

Avis militaire. — Les hommes pourvus de la gratification de réforme renouvelable sont priés de se présenter à la gendarmerie de Roubaix pour y retirer leur titre et leur mandat du 1er semestre 1892.

Les funérailles de M. André Bulteau, capitaine au 327e régiment mixte, dont nous avons annoncé samedi la mort prématurée, ont eu lieu lundi matin, à onze heures et demie, en l'église de Saint-Martin. En tête de la nombreuse assistance, on remarquait une délégation d'officiers, membres du Cercle militaire de Roubaix. Le Cercle avait offert une splendide couronne en violettes, portée par deux vétérans du corps des sapeurs-pompiers.

Remarqué aussi la présence d'une délégation de la gendarmerie, de M. Hubert, capitaine-commandant les sapeurs-pompiers de Roubaix, et de bon nombre d'ecclésiastiques.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse de Saint-Martin. Le deuil était conduit par le père et le frère du défunt. Quatre officiers d'armes différentes tenaient les coins du poêle : MM. Grincourt, garde d'artillerie de première classe en retraite; Ramon, capitaine au 8e territorial, vice-président du cercle militaire; Duthoit, lieutenant au 1er esdadron territorial de chasseurs; Ast, sous-lieutenant de réserve d'artillerie.

Après l'office funèbre, le cortège a conduit au cimetière les dépouilles mortelles de M. André Bulteau. Aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe. La cérémonie était terminée à une heure.

Les patentes supplémentaires du deuxième trimestre. — La matrice des patentes supplémentaires relatives au deuxième trimestre de 1892, pour les cantons Est et Ouest, est déposée à la Mairie ; pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu leurs observations.

On parlait beaucoup, à Roubaix, dans la soirée de lundi, de la mise en faillite d'un ancien administrateur, fondé de pouvoirs, d'une banque de la ville, sur la demande du Conseil d'administration.

La circulation sera interrompue jusqu'au 20 juillet pour l'exécution des travaux de remaniement de la chaussée pavée du chemin d'intérêt commun n° 112, dans la traverse de Wattrelos, entre la route départementale n° 14 et le chemin d'intérêt commun n° 91.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 1er au 10 juillet, il a été vendu, à Roubaix, 6.055 kilos de poisson.

La grave affaire de mœurs de la rue des Fossés. — Nous avons déjà annoncé l'arrestation de Jean-Beys, cabaretier et fripier rue des Fossés à l'enseigne « à la Grande Fripière. » C'est jeudi qu'a été mise également sous les verroux, comme complice, sa femme Amélie Vileyn ; ils ont une famille de sept enfants dont l'ainée a à peine quinze ans.

M. Vancostenoble, commissaire du quartier, avait eu connaissance, depuis un certain temps, des